

Initiatives ministérielles

étant donné que le gouvernement n'a pas pris de mesures efficaces pour régler les problèmes liés à la pauvreté au pays, notamment le problème déchirant des enfants pauvres.

M. Karpoff: Il y a beaucoup de questions connexes. Je voudrais simplement donner l'exemple de la jeune mère de deux enfants qui essaie désespérément de faire vivre sa famille, qui a du mal à la nourrir et qui se retrouve enceinte sans le vouloir.

Le projet de loi ne lui permet pas de se faire avorter pour des raisons de planification familiale, socio-économiques ou personnelles, qui sont totalement différentes. Si on la force à avoir un troisième enfant, ce qui va se passer, comme je l'ai vu maintes et maintes fois, c'est que six mois plus tard ses trois enfants vont être pris en charge. Toute la famille va s'effondrer.

Nous devrions lui laisser prendre cette décision et, ce qui est plus important, nous devrions lui offrir un revenu assez élevé pour qu'elle puisse faire vivre ces deux enfants et que, si elle désire en avoir un troisième, elle puisse assurer à sa famille un niveau de vie acceptable.

[Français]

M. le vice-président: Nous allons poursuivre le débat avec l'honorable député de Mégantic—Compton—Stanstead (M. Gérin).

M. François Gérin (Mégantic—Compton—Stanstead): Monsieur le Président, j'ai eu l'avantage de débattre de ce problème d'avortement au parlement précédent, il y a un peu plus de deux ans, et je remarque aujourd'hui la différence qu'il y a dans les points de vue exprimés par les honorables députés de cette Chambre, les différents points de vue souvent exprimés par les députés qui viennent d'être réélus et qui ont participé à ce premier débat, et ceux des députés qui sont nouvellement élus, comme par exemple le député de Surrey—Nord (M. Karpoff), parce qu'en 1986, lorsque nous avons eu ce débat important, nous avons dû voter sur sept résolutions différentes. Et à chaque fois, nous exprimions sur chacune d'entre elles notre conviction intime et profonde, sans tenir compte d'aucune façon d'une recherche de compromis. Nous y allions avec notre conscience, nos principes, tout ce qui nous avait été montré, l'éducation que nous avions reçue, et nous votions. Et jamais nous ne pouvions obtenir de majorité en cette Chambre. Jamais, parce que c'est simple, il n'y a pas que deux points de vue. Il n'y a pas que les Pro-Vie et que les Pro-Choix. Il y a une multitude de variantes entre l'un et l'autre. Je vais élaborer tout à l'heure là-dessus. Et si chacun d'entre nous vote sur ce

qui le préoccupe, nous n'arriverons jamais à un consensus, nous n'adopterons jamais de loi.

Je félicite le premier ministre qui, malgré cette difficulté d'en arriver à un compromis par cette Chambre, a encore une fois demandé que ses députés, que les députés progressistes conservateurs votent librement. Et j'espère que les leaders des autres partis d'opposition, le parti libéral, et j'ai beaucoup apprécié l'intervention du chef de l'opposition (M. Turner) tout à l'heure, un discours pragmatique. J'espère que le Nouveau parti démocratique verra lui aussi, comme parti, à demander à ses députés d'y aller selon leur conscience, avec pragmatisme et une certaine recherche de compromis. C'est la seule façon d'y arriver.

Mais c'est un vote libre, monsieur le Président. Mais est-ce que je suis complètement libre? Est-ce que je suis complètement libre de voter comme bon me semble? Eh bien, non, je ne suis pas libre. J'ai ma conscience, j'ai l'éducation que j'ai reçue, j'ai les valeurs religieuses qui m'ont été enseignées. J'ai mes concitoyens de la circonscription de Mégantic—Compton—Stanstead qui s'intéressent vivement à cette question, qui m'écrivent, qui me font parvenir des pétitions, qui viennent dans mon bureau de comté, qui me téléphonent, qui me font connaître leur opinion d'une manière ou d'une autre. J'ai aussi la population québécoise et canadienne, qui se préoccupe de cette question-là. Mais je sais aussi que les Canadiens veulent que leurs parlementaires, leurs députés, en viennent à une solution, en viennent à une loi. En ce qui concerne ce que l'on appelle généralement le vide juridique qui existe actuellement, ils veulent que nous, qui sommes ici pour légiférer, en venions à une entente et fassions une loi qui ne rencontrera pas évidemment le point de vue personnel de chacun, mais qui va rencontrer l'ensemble des compromis ou du compromis nécessaire.

Monsieur le Président, je suis avocat de profession, qui a oeuvré en droit criminel et en défense. J'ai toujours pensé, contrairement à ce que vous disiez, mon cher collègue, que cette loi, ce n'est pas une loi pour les avocats. Eh bien, non. J'ai toujours pensé, de toute façon, que ce n'est pas en criminalisant l'avortement que l'on règle les problèmes qui sont sous-jacents à toute cette situation entourant l'avortement. Les facteurs économiques, les facteurs professionnels, la carrière, par exemple, des femmes, les contraintes familiales de différentes natures sont toutes des raisons qui amènent les femmes à un moment donné à penser à interrompre leur grossesse. Ce n'est pas en défendant l'avortement qu'on va favoriser la vie d'aucune façon. Ce n'est pas en défendant l'avortement qu'on va régler les différentes mesures